PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2022 À 20 H AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district nº 1
Manon Huard conseillère, district nº 2
Michael Tuppert, conseiller, district nº 3
Myriam Deroy, conseillère, district nº 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district nº 5
Marcel Gaumond, conseiller, district nº 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 07.

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. ORDRE DU JOUR
2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. AFFAIRES COURANTES
3.1 Avis de motion / Règlement numéro 12340-2022 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2023
3.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 12340-2022 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2023
3.3 Mise à jour du programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire
3.4 Nomination de monsieur Patrick Langevin au poste de directeur du Service des travaux publics / 2024
3.5 Autorisation de signature / Addendas et lettre d'entente / Cols blancs et cols bleus
3.6 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste
3.7 Évaluation du directeur général / Année 2022
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

198-12-2022 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Avis de motion / Règlement numéro 12340-2022 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2023

La conseillère Emmanuelle Roy donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12340-2022 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2023.

3.2 Dépôt du projet de Règlement numéro 12340-2022 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2023

La conseillère Emmanuelle Roy dépose le projet de Règlement numéro 12340-2022 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2023, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

Ce règlement aura pour but d'imposer, et de prélever des taxes foncières et spéciales, des compensations, des tarifs pour les services, etc., pour l'année 2023, sur les immeubles situés sur le territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac.

199-12-2022

3.3 Mise à jour du programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire

ATTENDU le programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire adopté le 13 janvier 2015 par le conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour ce programme afin d'y permettre l'ajout de l'activité de ski de fond à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour les personnes âgées de 60 ans et plus;

ATTENDU QUE la Ville est d'accord de défrayer 50 % de la différence entre le coût résident et non-résident de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mettre à jour le programme de subvention pour les activités de loisirs hors territoire afin d'y inclure un article à l'effet d'autoriser l'inclusion de l'activité de ski de fond à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour les personnes âgées de 60 ans et plus et de défrayer 50 % de la différence entre le coût pour les résidents et celui des non-résidents lors de l'achat d'une carte saisonnière.

200-12-2022

3.4 Nomination de monsieur Patrick Langevin au poste de directeur du Service des travaux publics / 2024

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté, prendra sa retraite le 31 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer immédiatement son successeur afin de profiter du partage des connaissances et au transfert de données de monsieur Côté au cours de l'année 2023;

ATTENDU les recommandations de la firme Groupe Perspective qui a procédé à l'analyse des compétences de monsieur Patrick Langevin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à la nomination de monsieur Patrick Langevin au poste de directeur du Service des travaux publics à compter du 1er janvier 2024. La rémunération de même que la description de tâches seront fixées ultérieurement après négociations avec la direction générale, dans le respect de l'entente de travail des cadres intermédiaires.

201-12-2022 **3.5 Autorisation de signature / Addendas et lettre d'entente / Cols blancs et cols bleus**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les ententes de travail des cols blancs et des cols bleus en y intégrant des addendas et une lettre d'entente (documents en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Poulin, et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault à signer :

- L'addenda numéro 1 avec les cols blancs;
- L'addenda numéro 2 avec les cols bleus;
- La lettre d'entente avec la coordonnatrice des loisirs.

202-12-2022 **3.6 Embauche d'une secrétaire-réceptionniste**

ATTENDU les besoins de la Ville au poste de secrétaire-réceptionniste en raison du départ de madame Nancy Plante;

ATTENDU QUE la Ville désire pourvoir rapidement le poste de secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QUE la banque de candidats disponible nous a permis de trouver une personne répondant aux exigences de l'emploi;

ATTENDU QUE suite à une évaluation, le comité de sélection recommande l'embauche de madame Jacynthe Bergeron au poste de secrétaire-réceptionniste;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à l'embauche de madame Jacynthe Bergeron au poste de secrétaire-réceptionniste. L'entrée en poste de madame Bergeron est prévue approximativement dans la semaine du 30 janvier 2023. La période de probation de 6 mois débutera le jour de son entrée en fonction. Le salaire est fixé à l'échelon 10 de cette catégorie d'emploi.

203-12-2022 **3.7 Évaluation du directeur général / Année 2022**

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le conseil municipal, d'évaluer le directeur général pour l'année 2022;

ATTENDU les recommandations formulées au conseil municipal par le maire, dans une lettre datée du 15 décembre 2022, et qui fait état d'un rendement qualifié de supérieur pour l'année 2022;

ATTENDU les clauses du Guide des conditions de travail du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacque Poulin
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal approuve les recommandations du maire formulées dans sa lettre datée du 15 décembre 2022, et qui fait état d'un rendement qualifié de supérieur de la part du directeur général;

QUE les clauses du Guide des conditions de travail inhérentes à cette évaluation soient appliquées.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 16, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 20 h 17.

204-12-2022

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 17.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA